

COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt,

Le mardi 6 octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Elisabeth FRANCOIS, Jean-Claude MONSSUS, Raymonde BOURCEREAU, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN (arrivée à 18 h 45), Maryse PETIT, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Pascal DAUTREVAUX par Denis MARTZEL
Adrien NIEUWMUNSTER par Jack HIRTZIG
Magali VALENTIN par Marie-Laurence MOREAU

DATE DE LA CONVOCAION : 29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCAION AUX ELUS : 29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE : 29 SEPTEMBRE 2020

Stéphanie CAROUGEAT été désignée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 19 + 3 pouvoirs jusque 18 h 45
20+ 3 pouvoirs à partir de 18 h 45

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal.
Mr LECLERCQ demande s'il serait possible de permettre à l'avenir à quelques personnes d'assister aux prochains conseils municipaux. Le Maire répond que c'est envisageable et il conviendra d'en déterminer le nombre.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 juillet 2020. Mr SPILMANN demande des précisions concernant la prime Covid attribuée aux agents communaux.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière, les marchés à procédure adaptée ainsi que les remboursements de sinistres par notre assurance.

DECIDE de réaliser des travaux sur l'église notamment sur les pierres d'un contrefort et sur le chéneau de la sacristie pour un montant total de 17 349.60 € et **DEMANDE** l'aide financière de l'état au titre de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

ADOpte le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal. Plusieurs points sont discutés et une modification est apportée sur le projet concernant l'article 21 portant sur la suspension de séance qui devra émaner de quatre membres au moins du conseil municipal.

VOTE la décision modificative budgétaire N° 2 d'un montant global de 115 099 € soit 5 357 € en section de fonctionnement et 109 742 € en section d'investissement.

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition d'un terrain communal sis lieudit Croix de Belley à la société EIFFAGE Route Nord Est.

DEMANDE au SDEA, Syndicat d'Energie de l'Aube, de remplacer un système de commande d'éclairage public mail Paul Gauguin. La participation communale est évaluée à 350 €.

DECIDE que les associations locales bénéficieront de la gratuité totale pour l'occupation de toutes les salles communales.

MODIFIE le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe et deux postes d'animateurs territoriaux.

AUTORISE le recrutement d'agents en contrats aidés : contrats Uniques d'Insertion ou Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, Parcours Emploi Compétences.

DECIDE de recruter des agents contractuels pour la Bibliothèque Municipale et pour les Services Techniques sur des grades d'adjoint du Patrimoine et d'adjoint technique.

DEMANDE une subvention à l'Office Français de la Biodiversité au titre du projet d'Atlas de la Biodiversité afin d'obtenir le label « Territoire engagé pour la Nature ». Ce projet aurait pour axes notamment le recensement de la biodiversité communale avec l'expertise du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Sud Champagne, et faire de l'éducation à l'environnement de la maternelle à l'EHPAD, tout cela avec la participation active de la population grâce aux associations locales.

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme au profit de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

DEFINIT, après avoir consulté les commerces, cinq dates de dérogations à la règle du repos dominical concernant l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021 et propose sept dimanches à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

ADOpte l'avenant N°1 au lot 5, Menuiseries extérieures, du marché de construction du bâtiment périscolaire pour un montant total de 7 550.50 €.

COMPLETE la liste des membres proposés au titre de la CCID, Commission Communale des Impôts Directs.

Questions diverses :

- Mr FRANCOIS souligne que 2 panneaux de signalisation contradictoires sont situés dans la rue des Hauts Vents ;
- Mr POMAREDE fait remarquer que les panneaux de signalisation dans cette zone 30 ne sont pas forcément très visibles et que la vitesse est excessive ;
- Mr FRANCOIS souligne que du personnel administratif se gare devant l'Hôtel de Ville et qu'il convient de laisser la place au public ;
- Mr le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs vœux de bon rétablissement à Mr DAUTREVAUX ;
- Mr le Maire souligne qu'il convient d'être solidaire des communes du Sud Est sinistrées.

Séance close à 20 heures 30.

LE MAIRE,

Jack HIRTZIG